

4 Économie

Pénurie d'eau à Libreville et ses environs/Entretien avec le patron de la SEEG

Antoine Boo : " Nous faisons le mieux possible pour soulager les populations "

Propos recueillis par J. NDE-MEZO'O ESSONO

Libreville/Gabon

Depuis plusieurs semaines, comme à chaque saison sèche, la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) peine à pourvoir en eau Libreville et ses environs, la rivière Nzeme, sa principale source d'approvisionnement, étant en période d'étiage. Dans cet entretien, le directeur général, Antoine Boo, explique les mesures prises pour alimenter les consommateurs en temps de crise. Il décline ensuite les efforts déployés par son entreprise pour améliorer sa capacité de production, et dresse les perspectives de développement pour en finir définitivement avec des pénuries d'eau dans la capitale et ses environs. Lecture.

L'union. Pourquoi cette pénurie d'eau à Libreville et ses environs ?

Antoine BOO : pendant la saison sèche, la rivière Nzeme est en période d'étiage. En clair, la production qui est de l'ordre de 240 000 m³/jour pour Libreville baisse à 210 000 m³/jour. Il y a donc un déficit d'eau de 30 000 m³/jour. Conséquence, il n'y a plus assez d'eau pour tout le

monde. Déjà, avec nos 240 000 m³/jour en temps normal, on a du mal à approvisionner certains quartiers, parce que la production n'est pas suffisante. En période d'étiage, le problème s'accroît. Pour contourner la difficulté, nous avons mis en place un plan d'urgence qui consiste à répartir la ressource dans les différents quartiers, selon un système de rotations. Nous faisons le mieux possible pour essayer de soulager les populations qui sont dans la difficulté. C'est dans cette même optique que, depuis quelques jours, nous avons mis en place un service de distribution gratuite d'eau dans les quartiers : des véhicules font des rotations pour permettre aux personnes qui ne peuvent pas accéder à la ressource d'avoir de l'eau gratuitement.

Les fuites et les fraudes ne viennent-elles pas anéantir votre plan de gestion rationnel de l'eau ? Si oui, que faites-vous pour en finir avec cette situation ?

Nous avons mis en place un plan d'urgence pour réparer les fuites qui sont de deux catégories : les fuites visibles et celles non-visibles. Il y a 84 000 m³ d'eau perdus chaque jour à cause des fuites. Dans ce chiffre, nous avons des fuites avant compteur et des fuites après compteur. Avant compteur, c'est le domaine de la SEEG. Et là, nous avons déployé un



Photo : Justelin Ndzemezo/L'Union
Antoine Boo, DG de la SEEG.

plan d'urgence pour détecter les fuites, en vue de les réparer. La ressource est précieuse. Aussi, exhortons-nous les populations à la citoyenneté, orientée vers l'économie d'eau en évitant toute forme de gaspillage et en signalant les fuites. Elles peuvent nous contacter à travers le numéro vert 8586. S'agissant des fuites non-visibles, encore appelées fuites souterraines, nous avons des appareils de détection des fuites. Concernant les fuites après compteur qui relèvent de la compétence des consommateurs, il y en a beaucoup dans les bâtiments administratifs. Nous exhortons donc les autorités à dégager des budgets conséquents pour les réparer, afin de ne pas gaspiller l'eau.

Pour ce qui est des fraudes, nous sommes engagés pour faire des contrôles sur les installations, ceci

afin de vérifier que l'ensemble des branchements existants sont bien effectivement facturés. Pour me résumer, nous avons 1/4 de fuites visibles, 1/4 de fuites souterraines, 1/4 de fuites après compteur non-réparés et 1/4 de fraudes.

Durant la période de juillet à septembre, la SEEG est donc confrontée à une baisse de sa production d'eau. Peut-on espérer une solution pérenne pour lutter efficacement contre ce fléau à l'avenir ?

Nous avons fait des efforts importants ces dernières années pour améliorer notre capacité de production d'eau. Ainsi, nous avons procédé au lancement, le 19 juillet dernier à Ntoundou, du projet CIMGabon 2. Ce projet, évalué à 3 milliards de francs, concerne la mise en service d'une usine qui permet une tranche supplémentaire de production en eau pouvant aller jusqu'à 36 000 m³/jour, soit l'équivalent de 190 000 habitants, disponible 9 mois de l'année hors période d'étiage. CIMGabon 2 vient renforcer la production de la première usine, CimGabon, mise en service en 2016 et dont l'impact a permis d'augmenter la capacité de production en eau de la SEEG à 16 000 m³/jour. L'investissement a favorisé l'accès à l'eau à plus de 100 000 habitants. On s'est aussi servi de nouveaux forages à Ntoundou pour augmenter nos capacités de production

de l'ordre de 20 000 à 30 000 m³/jour. On a continué à développer nos moyens de production en eau mais, malheureusement, on est arrivé sur Ntoundou au taquet. Il n'y a plus assez d'eau dans la nappe et dans la rivière Nzeme de façon globale.

N'est-il pas temps d'investir pour aller chercher l'eau sur le Comoqui, en tant que fleuve, est toujours pourvu en eau, en toutes saisons ?

Pour le futur, on a besoin d'une grosse usine. Sans cette grosse usine, nous n'arriverons à rien. Et cette grosse usine on ne peut la faire que sur le Como, où il y a de l'eau en permanence. Il faut cette grosse usine et des tuyaux pour relier Ntoundou à Kango (56 km). La pierre d'achoppement pour concrétiser ce projet c'est le financement. Le ministre Mapangou, avant son départ de la tête du ministère de l'Eau et de l'Energie, avait expliqué que ce projet soutenu par l'Etat et la SEEG, était prioritaire, et que la seule difficulté était de trouver des financements...

A combien est estimé le coût de ce projet ?

Le projet est estimé entre 120 et 150 milliards de francs. Des bailleurs de fonds internationaux ont été contactés, ils sont prêts à aider le gouvernement à concrétiser ce projet. Après, il faudra rembourser l'emprunt.

Eau et électricité / Maintenance, entretien et renouvellement des infrastructures défectueuses

Controverse autour de la responsabilité économique et financière

JNE

Libreville/Gabon

C'EST connu : la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) a le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et de l'eau en République gabonaise. Mais, à qui incombe la maintenance, l'entretien et le renouvellement des infrastructures chargées d'assurer ce service public ?

L'accident qui s'est produit, le samedi 26 août dernier, au quartier Saint Michel de Nkembo, est venu montrer l'importance qu'il y a à établir les responsabilités économiques, et les conséquences juridiques et financières de cette responsabilité économique.

Pour mémoire, la chute d'un support électrique défectueux avait rendu en état d'épave un véhicule de passage et blessé son conducteur.

L'Hôtel de ville de Libreville s'occupe de la gestion du domaine communal de la capitale gabonaise. Sa direction

générale de l'Urbanisme et de l'Habitat explique : « La gestion des poteaux électriques ne relève plus de la compétence de la mairie de Libreville. Notre rôle consiste uniquement à faire le constat en cas de support défectueux. Ensuite, nous rendons compte au CNEE. Il en est de même en ce qui concerne un compteur d'eau défectueux qui gêne. »

Pour sa part, le Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE) a pour rôle de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de gestion des réseaux d'eau et d'éclairage public. A ce titre, il est notamment chargé de décider de la création de nouveaux réseaux d'adduction d'eau et d'éclairage public, d'assurer les dépenses liées au fonctionnement de ces réseaux, de procéder aux arbitrages en matière d'extension des réseaux à l'intérieur des collectivités locales desservies par le service public, etc.

RESPONSABILITÉ. Son directeur technique, Etienne Emame Braconier-Leclerc, précise : « Lorsqu'un support

est endommagé, chacun s'occupe de ce qui relève de sa compétence. Mais, dès que le réseau est mixte - c'est-à-dire éclairage public et autres réseaux -, c'est la SEEG qui en est le gestionnaire. Et c'est le cas en ce qui concerne le support électrique incriminé. Ceci étant, nous enregistrons, nous aussi, ce genre de désagrément là où nos supports sont corrodés. »

Et ce responsable de préciser : « Quand le CNEE remplace un support, il enlève immédiatement l'ancien support, puisqu'il ne sert plus. »

« L'entretien des supports électriques et leur remplacement font partie des responsabilités de la SEEG », reconnaît le directeur général de la filiale gabonaise du groupe Veolia, Antoine Boo. Il explique ce qui s'est passé le 26 août au quartier Saint Michel de Nkembo : « Le poteau électrique était déjà endommagé. Nous avions déjà entrepris des travaux, avec un prestataire de services, pour le remplacer. C'est la raison pour laquelle un nouveau poteau se trouvait à côté du

vieux support. Par contre, l'arriéré et les fils électriques n'avaient pas encore été basculés sur le nouveau poteau. L'ancien support est tombé avant que les travaux soient terminés. C'est clairement la responsabilité de la SEEG et de son sous-traitant. »

Que faire alors pour que ce genre d'accident ne se reproduise à l'avenir ? « Nous avons un programme de surveillance de nos installations et de nos lignes électriques, une fois l'an. Cela nous permet de vérifier la conformité de nos installations. Ceci étant, nous allons intensifier nos travaux de remise en conformité des pylônes, branchements et extensions. Nous travaillons aussi avec les autorités pour qu'elles puissent nous aider à remettre en conformité un certain nombre de poteaux qui ne sont plus accessibles, parce que parfois enfermés dans des habitations. La SEEG n'est pas habilitée à se substituer à l'Etat en ce qui concerne ces constructions non autorisées, anarchiques qui peuvent mettre en danger la vie des populations. L'Etat doit donc as-

sumer ses responsabilités. Un poteau électrique au milieu d'une maison c'est gravissime », insiste M. Boo.

REDEVANCE NON-REVERSEE. Le CNEE affiche, lui aussi, sa volonté de remédier au plus vite au remplacement des supports en état de défectuosité relevant de sa compétence. Il déplore, toutefois, le manque de trésorerie qui ne lui permet pas, pour l'instant, de joindre l'acte à la parole.

« Il y a des supports qui ont plus de 30 ans d'âge, ils sont dans un état de corrosion très avancée. Nous avons un programme pour pouvoir les changer, mais nous sommes confrontés à un problème de budget », confie Etienne Emame Braconier-Leclerc. L'éclairage public au Gabon, comme l'approvisionnement en électricité et en eau des populations, est géré par le CNEE qui, à son tour, bénéficie de la contribution spéciale eau et électricité. En clair, ses ressources proviennent des redevances sur chaque facture des consommateurs payée à la SEEG. Or, « la SEEG,

chargée de prélever cette redevance, fait de la rétention. Elle nous doit, à ce jour, plus de 14 milliards de francs, sous prétexte que l'Etat lui doit de l'argent », regrette le directeur technique du CNEE.

Conséquence, cette structure placée sous la tutelle du ministère de l'Eau et de l'Energie, ne bénéficiant pas de subvention, fait face à d'importantes difficultés, alors que les coûts liés à l'achat des équipements sont de plus en plus élevés. « Avec le peu de moyens dont nous disposons, nous essayons de faire au mieux », tente, cependant, de rassurer M. Emame Braconier-Leclerc.

Mais il précise : « La mission du CNEE, c'est d'assurer la gestion et non de faire de l'investissement. Il y a beaucoup de réseaux qui sont très vieillissants, qui nécessitent normalement un renouvellement. Et là, on entre dans le cadre de l'investissement, qui est du ressort de l'Etat. Malheureusement, nous sommes obligés de nous substituer, parfois, à l'Etat en faisant de l'investissement. »

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 31/08/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1916	1USD =	550,484	1 USD	569,751	CAC 40	31/08/2017	5 061,11
		CAD	1,4961	1CAD =	438,445	1 CAD	461,898	DOW JONES	31/08/2017	21 855,18
		JPY	131,2500	1JPY =	4,998	100 JPY	519,707			
		GBP	0,9225	1GBP =	711,095	1 GBP	742,728			
		CHF	1,1422	1CHF =	574,293	100 CHF	60 182,14			
		ZAR	15,5563	1ZAR =	42,167	100 ZAR	4 384,82			
		MAD	11,1763	1MAD =	58,692	1 MAD	61,03			
		CNY	7,8559	1CNY =	83,499	1CNY	86,00			
		KES	122,8800	1KES =	5,338	1KES	5,50			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
31 Août 2017: 51,55